

Déclaration relative au droit d'utilisation des images (fichier(s)) mentionnées ci-dessous dans le cadre des activités de relations publiques de la société Zukunft – Umwelt – Gesellschaft (ZUG) gGmbH

Nom et institution de la personne déclarante	
Adresse, e-mail, téléphone	
Désignation claire des images (nom de fichier par exemple)	
Référence à mentionner / copyright	

1. Les images mentionnées ci-dessus sont destinées à être utilisées dans le cadre des activités de relations publiques et de communication interne de la ZUG en tant que porteur de projet de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI). Cela comprend la création de supports imprimés ainsi que la publication sur Internet, sur l'intranet et sur les réseaux sociaux.
2. La personne déclarante accorde à la ZUG un droit d'utilisation simple, illimité dans le temps et dans l'espace, transférable et couvrant tous les types d'utilisation des images mentionnées ci-dessus. Elle consent au traitement et à la modification ainsi qu'à la publication et à l'exploitation, y compris des images traitées et modifiées, par la ZUG, par des tiers mandatés par la ZUG ou par des clients de la ZUG (ministères fédéraux).
3. La personne déclarante certifie qu'elle peut disposer librement des droits d'utilisation des images et que la libre utilisation des images par la ZUG ne porte atteinte à aucun droit de tiers, en particulier aucun droit d'auteur, droit des marques, droit de la personnalité et autre droit voisin. Dans la mesure où des personnes sont reconnaissables sur les images, la personne déclarante affirme expressément que les droits nécessaires lui ont été accordés par contrat et que la ZUG est autorisée à utiliser les images sans avoir à obtenir l'accord supplémentaire des personnes représentées.

4. La personne déclarante certifie en outre que, s'il existe un droit d'auteur d'un tiers sur les images, ce tiers a renoncé intégralement à son droit d'être nommé en tant qu'auteur conformément à l'article 13, phrase 2 de la loi allemande sur le droit d'auteur et les droits voisins (UrhG).
5. À titre préventif, la personne déclarante dispense la ZUG de toute responsabilité vis-à-vis des tiers qui pourraient faire valoir leurs propres droits sur les images. Cette exonération s'applique en particulier aux réclamations pour violation des droits d'auteur et des droits de la personnalité ou aux demandes de dommages-intérêts pour violation du règlement général sur la protection des données qui pourraient être intentées contre la ZUG dans le cadre de l'utilisation des images.
6. La personne déclarante ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire (honoraires, droits de licence, indemnités ou autres) de la part de la ZUG pour l'utilisation des images.